

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 5 SEPTEMBRE 2006

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
- Période de question – Parole à l'assemblée
4. Rapport des comités
 - 4.1 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
5. Rapport des comités
 - 5.1 Nomination d'un responsable – Bibliothèque municipale
6. Rapport des comités
 - 6.1 Service en sécurité incendie de Lac-aux-Sables – Aide financière / Uniformes
 - 6.2 Motion de félicitations - Festival des pompiers de Mékinac
7. Trésorerie
8. Adoption des comptes fournisseurs
9. Engagement de crédits – Septembre 2006
10. Avis de motion – Règlement de concordance modifiant le règlement 90-202 relatif aux permis et certificats
11. Avis de motion – Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage 90-199
12. ADMQ - Formation
13. Adjudication de contrat – Vérificateur externe
14. Avis public - Affichage
15. Renouvellement de contrat – Conciergerie – Site de dépôt en tranchée
16. Entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge – Année 2006
17. Demande de dérogation mineure # 2006-0209 – Abitibi-Consolidated – Lots 141 à 149 Rang V Price
18. Demande de dérogation mineure # 2006-0208 – Nadine Naud – 244, chemin Sainte-Marie
19. Syndicat des producteurs de bois - Formation
20. Fédération québécoise des municipalités - Formation
21. Dépôt au conseil – Flash MMQ – Août 2006
22. Approbation d'un projet de lotissement – Domaine du Lac Loudin
23. Varia
 - 23.1. Internet haute vitesse – Tour
 - 23.2. Tournoi de golf – Alex Genest
 - 23.3 Formation CN sur la sécurité et les wagons citernes
 - 23.4 Mandat Yvan L'Heureux - Bornage
 - 23.5 Ministère des Transports – Subvention chemin du Lac-Huron
 - 23.6 Cours d'aérobic – Prêt de la salle municipale de Hervey-Jonction
 - 23.7 Projet FIMR/Traitement des eaux usées – Demande d'autorisation de budget
 - 23.8 Fabrique St-Éloi – Concert/Souper bénéfique
 - 23.9 Enclos pour chiens
 - 23.10 Chemin du Lac-du-Missionnaire
 - 23.11 Ambulance – Service 9-1-1
- Période de question – Parole à l'assemblée
24. Levée de l'assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce cinquième jour de septembre deux mil six (5 septembre 2006) à la salle municipale de Hervey-Jonction, 830, rue Auguste-Lagacé.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jacques Vincent, Maire
Marius St-Amant, conseiller
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Jacques Vincent, maire.

Madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2006-09-254

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 5 septembre 2006 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la session spéciale du 27 juillet 2006 et de la session régulière du 7 août 2006 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

2006-09-255

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les procès-verbaux de la session spéciale du 27 juillet 2006 et de la séance régulière du 7 août 2006 soient et sont adoptés, tel que rédigés.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 05-09-2006 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2006-09-256 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 05-09-2006.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 50

Fin : 20 h 05

4. Rapport des comités

4.1 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport du mois d'août 2006.

5. Rapport des comités

5.1 Nomination d'un responsable – Bibliothèque municipale

2006-09-257 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme madame Louise Veillette comme responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2006.

ADOPTÉE

6. Rapport des comités

6.1 Service en sécurité incendie de Lac-aux-Sables – Aide financière / Uniformes

2006-09-258 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables assume un montant de 1135,01 \$ pour l'achat des uniformes des pompiers du Service en sécurité incendie de Lac-aux-Sables, l'autre partie étant assumée par la Brigade.

ADOPTÉE

6.2 Motion de félicitations - Festival des pompiers de Mékinac

CONSIDÉRANT la tenue du festival des pompiers de Mékinac dans la municipalité de Saint-Adelphe les 11, 12 et 13 août 2006 ;

2006-09-259 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables félicite les

pompiers du Service en sécurité incendie de Lac-aux-Sables pour leur performance lors du Festival des Pompiers de Mékinac en remportant la première place.

ADOPTÉE

7. Trésorerie

8. Adoption des comptes fournisseurs

2006-09-260

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les comptes suivants soient adoptés et payés :

Listes des comptes à payer AOÛT 2006		
557	HYDRO-QUÉBEC	3 225.96 \$
558	DANIEL BÉDARD	125.00 \$
559	DANIEL BÉDARD	400.00 \$
560	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE	259.30 \$
561	LA CAPITALE CIE D'ASSURANCE DE PERSONNES	1 299.71 \$
562	COOP L'AS DES SERVICES	414.13 \$
563	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 505.40 \$
564	RECEVEUR GÉNÉRAL DU Canada	2 496.26 \$
565	PITNEY BOWES	146.93 \$
566	ÔZE PUBLICITÉ	172.53 \$
567	ACTI-JEUNES	510.00 \$
568	ALAIN PERRON	103.92 \$
569	CULTURES H. DOLBEC INC.	10.81 \$
570	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	13 522.50 \$
571	ACTI-JEUNES	300.00 \$
572	ALSCO	215.79 \$
573	ATELIER CLAUDE TOUSIGNANT	42.56 \$
574	BANQUE DE TECHNICIENS AMBULANCIERS	498.13 \$
575	BIOLAB	515.81 \$
576	BOIVIN & GAUVIN	67.40 \$
577	BIULBI-SERRES	2 296.00 \$
578	CANADIEN NATIONAL	1 260.00 \$
579	COMITÉ DE MISE EN VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	1 150.25 \$
580	COMMUNICATION LAS	114.52 \$
581	CONSULTANTS S.B.	747.66 \$
582	COOKE SERRURIER INC.	160.98 \$
583	DANNY MORIN	42.40 \$
584	DISTRIBUTION ROBERT	120.55 \$
585	EMCO LIMITÉE	858.16 \$
586	EMCO CORPORATION	1 123.50 \$
587	LES ENTREPRISES ÉLIE GRENIER	27 260.93 \$
588	LES ENTREPRISES C & G BERTRAND INC.	22 272.26 \$
589	LES ENTREPRISES F. FUGÈRE INC.	12 025.80 \$
590	LES ENTREPRISES ST-UBALDE INC.	3 809.63 \$
591	LES ÉQUIPEMENTS GAETAN INC.	11 795.56 \$
592	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	9.09 \$
593	FERME JALIDE ENR.	113.95 \$
594	G.A. AUTOMOBILES INC.	137.98 \$
595	GARAGE DU COIN INC.	188.01 \$
596	GARAGE GASTON CHAMPAGNE	521.02 \$
597	GARAGE DANNY MORIN	763.81 \$
598	GROUPE CLR	986.47 \$
599	MRC DE MÉKINAC	1 734.81 \$
600	MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES	5.00 \$
601	LE NOUVELLISTE	441.70 \$

602	PETITE CAISSE	30.64 \$
603	PG SYSTÈME D'INFORMATION	263.41 \$
604	PIERRE NAUD INC.	64.99 \$
605	PRAXAIR PRODUCTS INC.	16.29 \$
606	HEBDO MÉKINAC DES CHENAUX	565.23 \$
607	9069-4142 QUÉBEC INC.	8 674.13 \$
608	QUINCAILLERIE LAFRANCE INC.	54.36 \$
609	RÉAL HUOT INC.	512.10 \$
610	RÉNALD VALLÉE	143.78 \$
611	SIGNOPLUS	1 446.34 \$
612	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-UBALDE	5 223.86 \$
613	SOMARAC C.C. INC.	7 355.92 \$
614	SPI SÉCURITÉ INC.	114.32 \$
615	WURTH Canada LIMITÉE	174.27 \$
616	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
617	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	48.00 \$
618	REINE LEFEBVRE	232.39 \$
619	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	250.00 \$
620	CREDIT FORD	754.95 \$
621	GERARD LAVOIE	10.00 \$
622	CONGRÈS DES PREMIERS RÉPONDANTS	90.00 \$
623	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
624	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	62.37 \$
625	BELL MOBILITÉ	56.68 \$
626	COOP L'AS DES SERVICES	199.00 \$
627	HYDRO-QUÉBEC	842.46 \$
628	FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER	50.00 \$
629	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
630	PIERRE BRONSARD	17.02 \$
631	ADMQ ZONE DE LA MAURICIE	95.00 \$
632	DANIEL BÉDARD	450.00 \$
633	STÉPHANE TRUDEL	74.71 \$
634	GHISLAINE BOURASSA	177.80 \$

148 722.20 \$

**SALAIRES
AOÛT 2006**

503251	VALLEE NATHALIE	522.02 \$
503252	ST-AMANT MARIUS	162.54 \$
503253	BOURASSA YVON	162.54 \$
503254	VINCENT JACQUES	485.82 \$
503255	MARCOTTE REAL	162.54 \$
503256	CHAMPAGNE JACQUES	162.54 \$
503257	DENIS MARIELLE	162.54 \$
503258	DELISLE JEAN-PIERRE	162.54 \$
503259	BEAUPRE DANIEL	162.62 \$
503260	BOURASSA YVON	24.90 \$
503261	VALLEE NATHALIE	522.02 \$
503262	HEBERT MADELEINE	377.73 \$
503263	BACON KATY	418.53 \$
503264	BROUILLETTE PIERRE	409.59 \$
503265	GINGRAS MARC	338.87 \$
503266	HAMELIN GILLES	496.94 \$
503267	VALLEE RENALD	631.84 \$
503268	BEDARD DANIEL	51.06 \$
503269	HEBERT MADELEINE	405.87 \$
503270	VALLEE RENALD	478.52 \$
503271	BROUILLETTE PIERRE	409.59 \$
503272	HAMELIN GILLES	496.94 \$
503273	BACON KATY	405.73 \$
503274	BEAUPRE DANIEL	68.22 \$
503275	BEDARD MICHEL	22.90 \$
503276	DAUNAIS STEPHANE	22.90 \$
503277	DELISLE JEAN-PIERRE	22.90 \$
503278	BOURASSA YVON	24.90 \$
503279	HAMELIN NICOLAS	22.90 \$
503280	LAFRAMBOISE LUCE	58.75 \$
503281	MARTEL ERIC	22.90 \$
503282	RICARD CLAUDE	47.80 \$
503283	ROBERT WILLIAM	47.80 \$
503284	MORIN DANNY	19.92 \$
503285	LEDUC LISE	35.85 \$

503286	HEBERT MADELEINE	377.73 \$
503287	HEBERT MADELEINE	377.73 \$
503288	ANNULÉ	
503289	VALLEE NATHALIE	562.48 \$
503290	BROUILLETTE PIERRE	409.59 \$
503291	VALLEE RENALD	478.52 \$
503292	HAMELIN GILLES	509.93 \$
503293	BACON KATY	406.53 \$
503294	MORIN DANNY	19.92 \$
503295	LEDUC LISE	17.93 \$
503296	LAFRAMBOISE LUCE	17.93 \$
503297	VALLEE NATHALIE	522.02 \$
503298	BACON KATY	408.53 \$
503299	HAMELIN GILLES	494.74 \$
503300	VALLEE RENALD	478.52 \$
503301	BROUILLETTE PIERRE	409.59 \$
503302	BEAUPRE DANIEL	53.78 \$
		<u>13 577.04 \$</u>

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

9. Engagement de crédits – Septembre 2006

2006-09-261

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les dépenses suivantes soient autorisées en septembre 2006, selon la liste présentée.

DESCRIPTION	MONTANT
Éclairage extérieur – Salle LAS	525 \$
Système d'alimentation autonome – Salle LAS (génératrice + installation + remorque)	11 100 \$
Borne-fontaine sèche – Lac-Huron	500 \$
TOTAL	12 125 \$

Il est de plus résolu d'affecter une somme de 11 100 \$ du surplus accumulé afin de pourvoir à la dépense pour le système d'alimentation autonome pour la salle municipale de Lac-aux-Sables (22 100 00 721 – Immo - Immeubles municipaux - ADM).

ADOPTÉE

10. Avis de motion – Règlement de concordance modifiant le règlement 90-202 relatif aux permis et certificats

2006-09-262

Marielle Denis donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée, ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil municipal étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement de concordance modifiant le règlement 90-202 relatif aux permis et certificats afin d'y inclure les dispositions relatives au règlement 2006-138 de la MRC de Mékinac modifiant le schéma d'aménagement visant à préciser les normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

11. Avis de motion – Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage 90-199

2006-09-263 Jacques Champagne donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée, ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil municipal étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement de concordance modifiant le règlement de zonage 90-199 afin d'y inclure les dispositions relatives au règlement 2006-138 de la MRC de Mékinac modifiant le schéma d'aménagement visant à préciser les normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

12. ADMO - Formation

2006-09-264 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à participer à la formation portant sur la « *Fiscalité agricole et périmètre comptable* » qui se tiendra le 19 octobre 2006 à Shawinigan. La municipalité défraiera les frais d'inscriptions au montant de 170,93 \$ ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE

13. Adjudication de contrat – Vérificateur externe

CONSIDÉRANT que par la résolution 2006-08-240, le conseil municipal a demandé des propositions pour la vérification des livres comptables de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues à savoir :

Soumissionnaires	2006	2007	2008
Dessureault, Lemire, Désaulniers Gélinas & Lanouette	4 558,00 \$	4 671,95 \$	4 785,90 \$
Bédard Guilbault	5 697,50 \$	5 982,38 \$	6 278,65 \$
Samson, Bélair Deloitte & Touche	Pas soumissionné		
Morin, Cadieux, Matteau, Normand	Pas soumissionné		

;

2006-09-265 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt des propositions pour la vérification des livres comptables et accorde le contrat à la firme Dessureault, Lemire Désaulniers Gélinas & Lanouette pour les années 2006 (4 558,00 \$), 2007 (4671,95 \$) et 2008 (4785,90 \$).

ADOPTÉE

14. Avis public - Affichage

CONSIDÉRANT l'article 431 du *Code municipal* traitant des avis publics ;

2006-09-266 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables fixe, comme endroits pour l'affichage de ces avis publics, le bureau municipal ainsi que l'Épicerie Darveau.

ADOPTÉE

15. Renouvellement de contrat – Conciergerie – Site de dépôt en tranchée

CONSIDÉRANT la proposition transmise par monsieur Daniel Bédard datée du 28 août 2006 relativement au renouvellement, pour une période de un (1) an des contrats de conciergerie, de surveillance du site de dépôt en tranchée ainsi que le ramassage de papiers et ce, aux mêmes conditions que l'année 2006 ;

2006-09-267

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la proposition de renouvellement des contrats de monsieur Daniel Bédard soit :

Contrat	Montant
Conciergerie (en y ajoutant l'entretien du quai municipal)	15 600 \$
Surveillance du site de dépôt en tranchée (150 \$/mois)	900 \$
Ramasser les papiers au site de dépôt en tranchée (100 \$/mois)	600 \$
Total	17 100 \$

Le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente résolution pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

16. Entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge – Année 2006

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté la résolution 2005-02-038 par laquelle elle adhérerait à l'entente de service aux sinistrés de la Croix-Rouge et qu'une compensation annuelle est exigée ;

2006-09-268

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables verse la somme de 138,90 \$ à titre de compensation pour l'année 2006 en vertu de l'entente de service aux sinistrés de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE

17. Demande de dérogation mineure # 2006-0209 – Abitibi-Consolidated – Lots 141 à 149 Rang V Price

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2006-0209 soumise par Abitibi-Consolidated et concernant les lots 141 à 149 du Rang V Price afin d'abaisser la norme à 20 mètres sur une longueur d'environ 100 mètres et à 40 mètres sur une longueur de 100 mètres, au lieu de 60 mètres entre un chemin et un cours d'eau identifié pour fins de norme de lotissement en vertu de l'article 41 du règlement de lotissement 90-201.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée puisque la bande de protection riveraine en milieu forestier de 20 m n'est pas

touchée et que la zone de 200 m visée par la demande devient indirectement une zone de protection du couvert forestier ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2006-09-269 Après délibérations du conseil, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2006-0209, présentée par Abitibi-Consolidated et concernant les lots 141 à 149 du Rang V Price.

ADOPTÉE

18. Demande de dérogation mineure # 2006-0208 – Nadine Naud – 244, chemin Sainte-Marie

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2006-0208 soumise par Nadine Naud et concernant le 244, chemin Sainte-Marie afin d'abaisser la profondeur moyenne à 36,34 m au lieu de 60 m pour le terrain D du projet de lotissement m-5736 et établissant une zone de non-construction (partie E) (article 30 du règlement de lotissement 90-201).

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée puisque la dérogation demandée pour la profondeur moyenne est trop importante par rapport à la norme de 60 m (terrain D), que la municipalité n'a pas de règlement pour la protection du couvert forestier dans une zone de non-construction (partie E), que la municipalité ne peut s'assurer que la partie E demeurera une partie distincte par rapport au terrain D et que la norme de 50 m de rive n'est pas respectée par la partie E ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2006-09-270 Après délibérations du conseil, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables refuse la demande de dérogation mineure numéro 2006-0208, présentée par Nadine Naud et concernant le 244, chemin Sainte-Marie.

ADOPTÉE

19. Syndicat des producteurs de bois - Formation

2006-09-271 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à participer à la formation portant sur les « *Travaux forestiers prescrits et réalisés en forêt privée* » qui se tiendra les 12 et 13 septembre 2006 à Shawinigan. La municipalité défraiera les frais reliés au dîner ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE

20. Fédération québécoise des municipalités - Formation

2006-09-272 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la

Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à participer aux formations portant sur « *Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme* » qui se tiendra le 8 novembre 2006 à Shawinigan et « *La gestion efficace des plaintes, les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour* » qui se tiendra le 28 novembre 2006 à Trois-Rivières. La municipalité défraiera les frais d'inscription de 421,62 \$ ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE

21. Dépôt au conseil – Flash MMQ – Août 2006

2006-09-273

Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu une copie du bulletin Flash MMQ Août 2006 – Vol.2, N° 8, portant sur les portes de nos bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

22. Approbation d'un projet de lotissement – Domaine du Lac Loudin

CONSIDÉRANT le projet de lotissement pour un développement de villégiature au lac Loudin et au lac Bédard de 43 terrains, tel qu'il appert sur le plan déposé par la firme d'arpenteurs-géomètres Béland Brodeur Lévesque Pinard, Dossier 06-580, minute 7262 (plan d'ensemble) minute 7244 (lac Loudin) et minute 7243 (lac Bédard) ;

CONSIDÉRANT que tous les terrains sont conformes aux normes de lotissement en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 19 du règlement de lotissement 90-201, l'approbation du conseil municipal est requise pour tout projet de lotissement comportant plus de dix (10) terrains ;

2006-09-274

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables approuve le projet de lotissement pour un développement de villégiature au lac Loudin et au lac Bédard de 43 terrains, tel qu'il appert sur le plan déposé par la firme d'arpenteurs-géomètres Béland Brodeur Lévesque Pinard, Dossier 06-580, minute 7262 (plan d'ensemble) minute 7244 (lac Loudin) et minute 7243 (lac Bédard).

ADOPTÉE

23. Varia

23.1. Internet haute vitesse – Tour

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté la résolution 2006-02-057 par laquelle il mandatait TGV Net Mauricie à procéder à une étude du territoire de la municipalité pour l'installation d'une tour permettant la diffusion du signal Internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT que cette étude s'est avérée positive et que la tour a été installée sur la montagne, près du réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait pris entente à l'égard du paiement de la tour et que Télécommunications Xittel inc. rembourserait ladite tour à raison de 100 \$ / mois ;

2006-09-275

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables s'engage à payer un montant de 7 862,55 \$ pour la fourniture d'une tour Titan T-200 de 96 pieds autoportante.

ADOPTÉE

23.2. Tournoi de golf – Alex Genest

2006-09-276

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables participe au Tournoi de golf Alex Genest en commanditant un foursome au montant de 200 \$, les conseillers Marius St-Amant, Yvon Bourassa, Marielle Denis et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée représenteront la municipalité à cette occasion.

ADOPTÉE

23.3 Formation CN sur la sécurité et les wagons citernes

2006-09-277

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise Yvon Bourassa et Jean-Pierre Delisle à participer à la formation portant sur les wagons citernes qui traversent notre territoire, les façons de procéder en cas d'urgence et d'accident ainsi que la coordination nécessaire avec le personnel du CN qui se tiendra à La Tuque le 12 ou le 13 octobre 2006. La municipalité défraiera les frais de déplacement.

ADOPTÉE

23.4 Mandat Yvan L'Heureux - Bornage

2006-09-278

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables mandate Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre pour procéder à un procès-verbal de bornage d'une partie du chemin Sainte-Marie (environ 2 km), soit de la source jusqu'à l'intersection du chemin du Lac-Brûlé.

ADOPTÉE

23.5 Ministère des Transports – Subvention chemin du Lac-Huron

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 75 000 \$ a été accordée, dont un premier versement de 60 000 \$ doit être fait au cours de l'année 2006 et le 15 000 \$ résiduel en 2007 ;

2006-09-279

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une partie du chemin du Lac-Huron pour un montant subventionné de 162 051 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports et que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dans la gestion incombant à la municipalité.

ADOPTÉE

23.6 Cours d'aérobic – Prêt de la salle municipale de Hervey-Jonction

2006-09-280

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables prête la salle municipale de Hervey-Jonction pour la tenue de cours d'aérobic, les lundis et mercredis et ce, à compter du 25 septembre 2006 pour une période de 12 semaines.

ADOPTÉE

23.7 Projet FIMR/Traitement des eaux usées – Demande d'autorisation de budget

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur René Caissy du MAMR datée du 6 août 2006 relativement au projet de construction d'un système de traitement des eaux usées et des travaux complémentaires exigés afin de compléter notre demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de budget transmise par François Philibert de IMS Experts-Conseils datée du 1^{er} septembre 2006 afin d'effectuer les travaux complémentaires exigés par le MAMR ;

2006-09-281

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le budget supplémentaire de 2 680 \$ en plus des taxes pour exécuter les travaux complémentaires relativement au projet de construction d'un système de traitement des eaux usées et travaux correctifs au poste de pompage no 2.

ADOPTÉE

23.8 Fabrique St-Éloi – Concert/Souper bénéfice

23.9 Enclos pour chiens

2006-09-282

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables procède à l'achat d'un enclos pour chiens de 10 x 10 de monsieur Patrick Julien au coût de 150 \$.

ADOPTÉE

23.10 Chemin du Lac-du-Missionnaire

23.11 Ambulance – Service 9-1-1

La Directrice générale & Secrétaire-trésorière est mandatée afin de procéder à des vérifications avec la centrale d'alarme 9-1-1 afin d'apporter des correctifs relativement au service d'ambulance dans le secteur d'Hervey-Jonction.

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 55

Fin : 21 h 10

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

24. Levée de l'assemblée

2006-09-283

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

M. Jacques Vincent
Maire

Mme Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière